



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 04 décembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-096

OBJET : Budget Primitif 2018 / Taux des impôts locaux 2018

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 19
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 1

Le quatre décembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) :
Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Madame Aurore BAUGE

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts

CONSIDÉRANT que le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation

Les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés en 2018 par rapport à ceux votés en 2017.
Ils s'établiront comme suit pour l'année 2018 :

	Taux 2018
Habitation	9,35%
Foncier bâti	15,26%
Foncier non bâti	40,18%



Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT